

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Aurillac, le 12 février 2024

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de l'Education nationale
et de la Jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

Je souhaite vous faire part de l'inquiétude et de la colère des élus cantaliens et des parents d'élèves suite à l'annonce du projet de carte scolaire pour la rentrée 2024 qui, sur la base d'une prévision de baisse d'effectifs de 176 élèves, envisage le retrait de 13 postes d'enseignants qui se traduirait par la fermeture de 16 classes dans les écoles du département du Cantal.

Ces suppressions de poste s'appuient sur des ratios qui ignorent les réalités de nos territoires ruraux. Vos services mettent notamment en avant un taux d'encadrement par élève supérieur à la moyenne nationale, laissant à penser que notre situation resterait confortable pour les enfants, leurs parents et leurs enseignants, et rappelant l'objectif de tendre vers des classes à 24 élèves. Ce ratio n'est de toute évidence pas pertinent puisqu'il ne prend pas en compte les spécificités du maillage scolaire dans un département rural et de montagne, en particulier la distance à parcourir pour rejoindre l'école, avec des temps de trajets quotidiens qui s'allongent au-delà du raisonnable.

Pour la deuxième année consécutive, dans l'académie de Clermont-Ferrand, notre département est celui qui subit la plus forte diminution des moyens d'enseignement si on la rapporte à la baisse du nombre d'élèves. Conjuguées à celles opérées l'an dernier, ces suppressions de postes viennent réduire à néant les effets des conventions pour l'aménagement du territoire scolaire dont notre département bénéficiait depuis 2014. Ces conventions avaient permis de limiter le nombre de suppressions de postes d'enseignants au regard des exigences du maillage territorial et des limites du regroupement en réseaux des écoles rurales dans lequel les maires se sont engagés.

Je suis au regret de devoir constater ce changement radical de politique qui contraste singulièrement avec le discours du Premier ministre selon lequel l'éducation serait une priorité du gouvernement.

Dans un département de montagne qui a retrouvé un solde migratoire positif, ces suppressions de postes ne sont pas acceptables : elles mettent en péril le maillage des écoles rurales et la qualité de la prise en charge des élèves, elles augmentent les temps de transport et viennent anéantir tous les efforts que mènent par ailleurs les communes et collectivités locales pour renforcer leur attractivité.

.../...

Il n'est pas acceptable que des postes soient supprimés dans des écoles ou regroupements pédagogiques dont les effectifs sont stables ou seulement en légère baisse, parfois même avec des perspectives de progression; que des classes puissent être fermées dans des écoles à deux ou trois classes; que ces retraits aient pour effet de rendre impossible l'accueil des enfants en très petites sections; que des postes d'enseignants soient supprimés dans des communes qui ont fortement investi dans leurs locaux scolaires ou ont engagé des réflexions en vue de regroupements.

A l'heure où l'Education nationale a fait le choix dans les zones urbaines de dédoubler les classes pour faciliter l'apprentissage des matières essentielles, à contrario, les classes à plusieurs niveaux se multiplient dans nos départementaux ruraux.

Ces diminutions de moyens sont d'autant plus mal vécues que le budget de l'Education nationale évolue à la hausse et que, par la voix du Premier ministre, le gouvernement a élevé l'école au rang de « priorité absolue ».

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir reconsidérer le projet de carte scolaire pour la rentrée 2024 dans le département du Cantal et, comme nous le proposons avec mes collègues députés Les Républicains, de décider d'un moratoire sur les fermetures de classes en zones rurales.

Espérant que vous saurez prendre en compte les spécificités de notre territoire scolaire et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent DESCOEUR Député du Cantal